

Volet 1 : Ateliers « accord de consortium des projets collaboratifs »

Deux ateliers spécifiques en amont des appels à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI).

Animés par Maître Franck Robert, ces ateliers aborderont les thèmes suivants :

- La rédaction et la négociation des accords de consortiums
- La propriété intellectuelle et l'exploitation des résultats

Agenda des ateliers :

- > Formation : 9h-13h
- > Buffet ou repas : 13h-14h
- > Rendez-vous individuels : 14h-16h

■ Atelier 1 : Mettre en place un accord de consortium

L'accord de consortium fixe les règles du jeu d'un partenariat dont les auteurs font le choix de mettre de côté leurs différences pour partager leurs forces, leurs compétences et leur propriété intellectuelle, dans le cadre d'un projet de développement technologique.

Il formalise l'engagement des partenaires, précise les règles de fonctionnement du partenariat et prépare les conditions d'exploitation des résultats qui en découleront. Cet accord est primordial, et sa mise en place se révèle parfois être un exercice périlleux.

4 dates possibles :

Grenoble Tenerdis	St-Etienne Viaméca	Grenoble Tenerdis	Lyon Axelera
mercredi 15 février	vendredi 17 février	mardi 10 octobre	vendredi 20 octobre

■ Atelier 2 : Protéger l'exploitation d'un projet

L'innovation est certes un moteur de la croissance... Mais elle n'a de sens que dans le contexte de son exploitation. A tous ses stades de maturation, le projet d'exploitation doit servir de tuteur au projet innovant... Cette dimension est d'autant plus sensible qu'elle est menée dans un contexte collaboratif. Modèle d'exploitation, protection par la propriété intellectuelle, transfert de droit, organisation matériel de l'exploitation ... Autant d'aspects à évoquer et à organiser au plus tôt dans la collaboration.

4 dates possibles :

Grenoble Tenerdis	Lyon Axelera	Lyon Lyonbiopôle	St-Etienne Viaméca
mardi 28 mars	vendredi 31 mars	vendredi 17 novembre	mardi 21 novembre

Volet 2 : Focus sur la propriété intellectuelle

Cinq thèmes proposés lors de sessions de sensibilisation portant sur : la confidentialité, le logiciel, la protection des concepts, l'assurabilité des innovations et l'écriture des brevets et la protection des procédés.

Agenda des sessions :

- > Formation : 12h-14h
Avec plateaux-repas

■ Session 1 : Confidentialité : « Pourquoi fermer la porte en sortant ? »

La confidentialité est la pierre angulaire de la protection de l'innovation, elle en constitue le pré-requis indispensable et le mode privilégié.

Pourquoi, quand et comment mettre en place des actions de confidentialité seront successivement abordés lors de cette intervention.

Vendredi
14
avril

Lyon
Axelera

■ Session 2 : « Le logiciel ou la gestion de la complexité »

L'activité logicielle, surfant sur la vague de dématérialisation des patrimoines, prend une ampleur de plus en plus grande. La réalité du logiciel est aujourd'hui devenue complexe : grands logiciels d'exploitation, suites logicielles incontournables, standards ouverts, logiciels libres, web 2.0, approches contributives et crowdsourcing... Des usages différents, des business model nouveaux, des impacts juridiques majeurs.

Jeudi
1^{er}
juin

Grenoble
Minatec

■ Session 3 : Protection des concepts : « C'est une idée géniale »

« Les idées sont dites de libre parcours » est la limite posée à la protection des concepts par les libertés individuelles.

Doit-on pour autant renoncer à toute protection ? Des « stratagèmes » peuvent-ils efficacement être mis en œuvre pour obtenir une protection de ces nouvelles catégories d'innovations ?

Mardi
20
juin

Bonus : visitez la
Cité du Design
de 14h à 16h

St-Etienne
Cité du Design

■ Session 4 : L'Assurabilité des innovations

La mise sur le marché d'une innovation demande une prise de connaissance très en amont des avancées technologiques par les assureurs, avant industrialisation, pour analyser dans la sérénité les risques induits et l'offre assurantielle adaptée.

Mardi
26
septembre

Grenoble
Tenerdis

■ Session 5 : L'information stratégique de l'entreprise : protection vs diffusion. Focus sur la protection des procédés

Lors de cette session, nous aborderons les thématiques suivantes de l'identification de l'information stratégique d'une entreprise, la sécurisation des données, la gestion du secret dans l'entreprise et notamment la protection des procédés. Des cas pratiques d'études seront travaillés en séance sur la protection des procédés de fabrication.

Vendredi
1^{er}
décembre

Lyon
INPI

PLUS D'INFOS :

Les ateliers et les sessions seront animés par :

> **Maitre Franck Robert**, avocat spécialisé dans le domaine des contrats et des nouvelles technologies, qui accompagne les porteurs de projets des pôles (AXELERA, LYONBIOPOLE, MINALOGIC, TENERRDIS et VIAMECA) sur les aspects PI.

En complément de ces formations, un accompagnement à l'établissement et à la négociation des accords de consortium est proposé. Ces formations sont également réservées aux adhérents des pôles de compétitivité.

> **Pascal Alexis**, dirigeant du cabinet Alexis Assurances, courtier d'assurances, spécialiste de l'assurance des professionnels innovants.

> La session 5, organisée par **L'INPI**, sera animée par le **Cabinet Plasseraud**.

L'INPI

Au-delà de l'enregistrement et de la délivrance des brevets, marques, dessins et modèles, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique et de la valorisation de l'innovation. Il accompagne les entreprises innovantes grâce à ses actions de sensibilisation et de formation et ses services dédiés.

Cabinet Plasseraud

Cabinet de Conseil en Propriété Industrielle créé en 1906, le Cabinet Plasseraud accompagne ses clients pour la constitution, la défense et la valorisation de leurs droits de propriété intellectuelle.
www.plass.com (contact-lyon@plass.com)

M. Fleurance, Associé, Conseil en Propriété Industrielle (Brevets/Marques/Dessins & Modèles), Mandataire agréée près l'Office Européen des Brevets et l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle.

M. Bourgarel, Associé, Conseil en Propriété Industrielle (Brevet), Mandataire agréée près l'Office Européen des Brevets.

INFORMATIONS :

■ Inscription :

L'inscription se fait auprès de votre pôle de référence (Axelera, Lyonbiopôle, Minalogic, Tenerrdis ou Viaméca). Une participation aux frais de 30€ HT (36€ TTC) sera demandée pour chaque session de formation.

NB : en cas d'absence aux formations, aucun remboursement ne sera réalisé.

■ Lieux :

> **Grenoble** : **Tenerrdis** - Polytec, 19 rue des Berges
38024 Grenoble

> **Lyon** : **Lyonbiopôle** - 321 avenue Jean Jaurès
69007 Lyon

Axelera - Rond-point de l'échangeur Les Levées
69360 Solaize

INPI - 12 quai Perrache
69285 Lyon

> **Saint-Etienne** : **Viaméca** - BHT - 20 rue Benoit Lauras
42000 Saint Etienne

Cité du Design - 3 Rue Javelin Pagnon
42000 Saint Etienne

■ Contacts :

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

AXELERA

Céline GOBIN - celine.gobin@axelera.org
Marion NICOLAS - marion.nicolas@axelera.org

LYONBIOPOLE

Kévin ROMANI - kevin.romani@lyonbiopole.com

MINALOGIC

Erasmia DUPENLOUP - erasmia.dupenloup@minalogic.com

TENERRDIS

Thomas GUIGUI - thomas.guigui@tenerrdis.fr

VIAMECA

Philippe BAISET - p.baizet@viameca.fr

AXELERA
catalyseur de croissance durable

LYONBIOPOLE

MINALOGIC

tenerrdis
ENERGY CLUSTER

ViaMéca
Pôle de compétitivité en mécanique

vous proposent...

2017

Le goût de l'innovation

Accords de consortium - Propriété
intellectuelle - Assurabilité des innovations
Protection des procédés

PROGRAMME 2017

Réservé aux adhérents des pôles organisateurs

- > Des ateliers « Accords de consortium » en amont des appels à projets du FUI
- > Des rendez-vous individuels pour échanger sur vos projets
- > Des focus sur la propriété intellectuelle
- > Une nouvelle session : « L'information stratégique de l'entreprise : protection vs diffusion. Focus sur la protection des procédés »

LES PÔLES DE
MOTEURS DE CROISSANCE ET D'EMPLOI
COMPÉTITIVITÉ